|  |  |
| --- | --- |
| **N:\Projet nouvelle charte graphique\Nouveaux modèles\Logo CHU-BDX.jpg** | **Note de préconisation cheminements intérieurs** |
| Objet | **Le présent document a pour objet d’indiquer des préconisations, dans le cadre des nouveaux projets, des cheminements intérieurs dans lesquels se fait l’activité déchets.** |
| Rédacteur | **Messieurs COPPEAUX, TERRADE et VANDENBERGHE** |
| Date | **Version20221005** |
| Destinataire | **Directrice de la Production Hospitalière et de la Logistique, Direction des Travaux et de la Stratégie Patrimoniale** |

En effet cette activité répétée fait l’objet de plusieurs trajets quotidiens d’attelages comprenant des spécificités.

A ce titre les dimensions des bacs déchets sont les suivantes :

- volume = 1000 litres, longueur = 1,20 m, largeur = 1,10 m, hauteur (maximale) = 1,30 m.

- volume = 770 litres, longueur = 1,20 m, largeur = 0,80 m, hauteur (maximale) = 1,30 m.

Liaisons inter bâtiments ou mouvements sous-sol ou rez-de-chaussée dans les bâtiments entre les points de livraison et le monte-charge : Trains de tractages allant jusqu’à 5 bacs ou 6 rolls.

Dans les étages (zone de circulation) : contenant par contenant.

* Caractéristiques demandées :

Circulations et portes minimum 1,20m en largeur.

Le trajet entre les locaux intermédiaires et le point de collecte par le prestataire doit permettre le déplacement des bacs par une seule personne.

Le couloir qui permet l’accès le cheminement doit avoir une largeur d’au moins 2 m pour une traction manuelle ou mécanique. Les pentes doivent en tout point de trajet être inférieures à 5% .

Les changements de direction doivent être adaptés au passage des bacs.

Les franchissements de marche doivent être proscrits.

Les trajets doivent être le plus droit, avec le moins de variations de sols et niveaux et le plus court possible.

Si un monte-charge est prévu, la place d’une personne pour accompagner le chargement doit être aménagée. Voir fiche monte-charge.

Mise en place de protections murales et de protections au niveau des portes et ascenseurs.

Le sol est idéalement continue, anti trace, antidérapant et réducteur de bruit. Il comprend une signalétique pour indiquer les interactions, les croisements,….

Des miroirs sont positionnés dans les virages à visibilité réduite.

  En cas d’ouverture automatique de porte, le détecteur doit être positionné 2m en amont de l’ouverture